

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

N° VA_DEL2023_91

Objet : Acquisition par la Ville d'une cellule au Centre Commercial du Pont-de-Bois

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

La Métropole européenne de Lille (MEL) est propriétaire de 3 lots à usage de cellule commerciale d'une superficie totale de 255,35 m² :

- Lot n°12 : un local commercial élevé niveau placette et les 44/1000^e de la propriété du sol et des parties communes d'une superficie de 53,85 m²,
- Lot n°13 : un local commercial élevé niveau placette et les 71/1000^e de la propriété du sol et des parties communes d'une superficie de 87,10 m²,
- Lot n°14 : un local commercial élevé niveau placette et les 93/1000^e de la propriété du sol et des parties communes d'une superficie de 114,40 m².

Le tout étant situé dans un centre commercial situé place Léon Blum édifié sur un terrain cadastré section NE n°3 pour une contenance de 1074 m².

La Ville souhaite devenir propriétaire de ce local afin d'y aménager une salle citoyenne pour les habitants du quartier.

Le Service Immobilier de l'État ayant été consulté, il est proposé en accord avec la MEL un prix de vente de 35 000 euros.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 13 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'accepter l'acquisition de la cellule sus-indiquée au prix de 35 000 euros ;**
- **d'accepter la régularisation de la vente par acte administratif, tous les frais, droits, taxes et honoraires devant être supportés par la Ville ;**
- **d'autoriser Madame la Première Adjointe à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cette acquisition ;**
- **de décider que le transfert de propriété interviendrait le jour de la**

**signature de l'acte de vente ;
- d'imputer la dépense au budget de l'exercice en cours.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des
présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en
exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités
territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196221-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023

Département :
NORD

Commune :
VILLENEUVE D ASCQ

Section : NE
Feuille : 000 NE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*cellule pour
le Centre Commercial
Pont de Bois
(Rdec)*

